



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FÉVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2025

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Corinne THIVANT et Monsieur Rémy ARQUILLERE.

Absents : Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP, Madame Corine GUILLOT.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie KLIMENKO

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le personnel communal.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Lotissement

Madame le Maire informe l'Assemblée que le permis d'aménager modificatif est en préparation chez Réalités afin de corriger quelques points importants : modification des entrées des lots 1 et 5, suppression des haies plantées par la commune, et modification des marges de recul imposées et des polygones de constructibilité.

Le permis de construire des acquéreurs du lot n°5 pourra ensuite être redéposé.

- Travaux de voirie

Madame le Maire souhaite faire le point sur les différents travaux réalisés par les agents du service voirie :

- Busage du fossé Route de la Chaize
- Nettoyage en cours du terrain Villeneuve
- Pose de la signalisation sur la voirie
- Démarrage des travaux du chemin piétonnier vers l'école. La finition sera en sablon. Des poteaux et des lisses en bois traité seront installés pour protéger les piétons.
- Plantation de deux arbres dans la cour enherbée de l'école et remplacement de deux arbres devant la salle d'animation et d'un arbre derrière l'école

- Point sur les subventions du Département de la Loire

Les subventions attribuées par le Département de la Loire en 2024 (Rénovation du Foyer Rural, Réparation des cloches de l'église, Enveloppe voirie Route de la Varenne) devraient être versées en avril ou mai 2025.

Concernant les subventions sollicitées au titre de l'année 2025 et après négociation avec les Conseillers Départementaux, un accord de principe est donné pour :

- Enveloppe Voirie : 18.591,00 € pour la reprise du bord de la chaussée de la Route des Gatilles dans le cadre du projet de cheminement piétonnier
- Enveloppe territorialisée : 20.000,00 € pour l'aménagement des abords du Foyer Rural
- Enveloppe de solidarité : 7.000,00 € pour le remplacement des fenêtres de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne école.

Il convient de délibérer pour prendre en compte les modifications d'enveloppes et les plans de financement retenus.

Enveloppe territorialisée - Abords du Foyer Rural

Délibération n°02-01-2025

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour l'année 2025, pour les travaux d'aménagement des abords du Foyer Rural pour un montant estimatif de 109.293,91 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'inscrire au budget primitif 2025 les travaux d'aménagement des abords de Foyer Rural,
- 2) Sollicite une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée,
- 3) Adopte le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT des travaux : 109.293,91 €

Département de la Loire – Enveloppe territorialisée : 20.000,00 €
 Région – Bonus Ruralité (40%) : 43.717,56 €
 Etat – DETR (30%) : 32.788,00 €
 Fonds propres : 21.883,91 €

Enveloppe de solidarité – Travaux de menuiseries pour l'appartement communal

Délibération n°02-02-2025

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour l'année 2025, pour les travaux de menuiseries de l'appartement communal, pour un montant estimatif de 9.363,08 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'inscrire au budget primitif 2025 les travaux de menuiserie à l'appartement communal situé dans l'ancienne école.
- 2) Sollicite une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité,
- 3) Adopte le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT des travaux : 9.363,08 €

Département de la Loire – Enveloppe territorialisée : 5.617,85 €

Fonds propres : 3.745,23 €

VOIRIE : ENTRÉE DE PARCELLE SUR LA VOIE COMMUNALE

Délibération n°02-03-2025

Madame le Maire rappelle la délibération du 31 mai 2010 concernant les entrées de parcelle sur la voie communale et indique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs.

Considérant qu'il convient d'harmoniser les entrées de parcelles sur les voies communales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer les écoulements hydrauliques satisfaisants dans les fossés longeant les voies ;

Considérant que le propriétaire doit se conformer à la fiche technique établie par la commune ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) La commune se charge de l'ensemble des travaux :
 - Fourniture du tuyau
 - Fourniture et mise en place des matériaux de remblai
 - Confection des têtes de sécurité
- 2) Les travaux seront facturés 350,00 € pour une entrée de 6m de large. Pour les entrées plus larges, 9m et 12m, les tuyaux supplémentaires seront facturés 15,00 € le mètre linéaire.
- 3) Les tarifs seront révisables selon les conditions économiques et par délibération du Conseil Municipal.

BUDGET – COMPTABILITÉ

- Demandes de subventions

Délibération n°02-04-2025

Madame le Maire rappelle que la commune verse, chaque année, une subvention à l'association Bibliothèque pour tous, pour le fonctionnement de la bibliothèque, à hauteur de 1 € par habitant, selon la population de référence INSEE. Elle demande au Conseil Municipal de délibérer pour attribuer une subvention au titre de l'année 2024 et au titre de l'année 2025.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) donne son accord pour le versement d'une subvention de 670 € à l'association Bibliothèque pour tous, au titre de l'année 2024 ;
- 2) donne son accord pour le versement d'une subvention de 680 € à l'association Bibliothèque pour tous, au titre de l'année 2025.

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- MFR des Athiauds
- Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués
- Association des Conciliateurs de justice
- Association des Coquelicots

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

- Conventionnement ACTES Budgétaire

Délibération n°02-05-2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture de la Loire propose d'étendre le champ de la télétransmission au contrôle de légalité à l'ensemble des actes et notamment aux actes budgétaires et comptables, prérequis indispensable pour la mise en œuvre du compte financier unique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver la convention de télétransmission.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la présente convention ;
- 2) Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer et à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle l'inscription sur d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne dérogatoire pour les secrétaires généraux de mairie. Elle demande au Conseil Municipal de délibérer pour la création du poste de rédacteur territorial.

Délibération n°02-06-2025

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Social et Technique en date du 13 février 2025,
Considérant le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial,

Madame le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi de rédacteur territorial, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2025 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs Territoriaux

Grade : Rédacteur territorial

Effectif :1

Cadre d'emploi : Adjoint Administratifs Territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- 2) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 64111 et suivants.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

- CCAS, le 3 février 2025

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion du CCAS qui avait pour ordre du jour :

- Bilan du repas des aînés : 98 convives, tout le monde a été satisfait du repas, du service, de l'animation, ce repas est une vraie réussite.
- Préparation de la soirée théâtre du 22 mars : le CCAS accueille la troupe de théâtre du Club des Plaines pour une soirée ouverte à tous.

- Commission Bâtiments-Voirie, le 6 février 2025

Madame Catherine BIGAY explique que l'entreprise GLASTINT est intervenue pour la pose des films sur les portes et fenêtres de la salle d'animation.

Deux étagères sont en cours de fabrication chez Etablissement Vallard au Coteau pour l'armoire inox de la salle d'animation afin d'améliorer le rangement des verres à pied.

Concernant les WC publics de la Place du Champ de Foire, un devis a été demandé à l'entreprise CHARRONDIERE pour la remise en état.

Un devis a également été demandé à l'entreprise FESSY-BIOSSET pour le remplacement de l'éclairage de la salle d'animation avec des ampoules LED.

Pour solliciter une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre des enveloppes de Solidarité, il fallait que la table de ping-pong soit installée par une entreprise. Aussi, un devis a été demandé à l'entreprise MDG Maçonnerie pour la réalisation d'une dalle de 10 m² et la pose de la table de ping-pong. Il s'élève à 2.004,00 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

Il est nécessaire de délibérer pour déposer une nouvelle demande de subvention complète auprès du Département de la Loire.

Délibération n°02-07-2025

Madame le Maire rappelle que le projet du Conseil Municipal Enfants est l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure, à installer sur l'aire de jeux.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise MAVASA d'un montant de 1.850,86 € HT soit 2.221,03 € TTC et le devis de l'entreprise MDG Maçonnerie d'un montant de 1.670,00 € HT soit 2.004,00 € TTC pour la réalisation d'une dalle de 10 m² et la pose de la table de ping-pong.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'inscrire au budget primitif 2025 l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure,
- 2) Sollicite une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité,
- 3) Adopte le plan de financement suivant

Montant prévisionnel HT des travaux : **3.520,86 €**
Département de la Loire : 2.112,52 €
Fonds propres : 1.408,34 €

- Conseil d'école, le 13 février 2025

Madame Perrine MOUILLERE fait le compte-rendu du Conseil d'école qui avait pour ordre du jour :

- **Les points institutionnels** : les évaluations nationales des CP, exercice attentat-intrusion, journée de prévention contre le harcèlement, mise en place de rituels bihebdomadaire sur les problèmes et défis mathématiques lors du 100^{ème} jour d'école, visite infirmière des CE2 et CP, mise en place de rendez-vous individuels aux parents pour faire un point en milieu d'année de scolarité, journée d'immersion au collège pour les CM2 courant mai, et demi-matinées de pré-scolarisation proposées aux nouveaux élèves courant juin.

- **Les projets :** En période 3, ont eu lieu les photos de classe, balades à la découverte des chemins Changynois afin de se préparer à la rencontre du 20 février avec les autres écoles du secteur, savoir rouler à vélo pour la classe de CM à l'initiative de Roannais Agglomération grâce à l'intervention d'un éducateur sportif, carnaval sur le thème des petites bêtes. Les projets à venir sont la semaine de la presse et des médias à l'école pour les classes de CE et CM, le permis piéton pour la classe de CE, le permis internet pour la classe de CM, le 100^{ème} jour d'école (7 avril), la visite de la caserne des pompiers de La Pacaudière pour la classe de GS-CP, CE et CM, la création et l'installation d'un hôtel à insectes, la grande lessive le 23 mai (exposition sur le thème des petites bêtes), cycle piscine pour les GS, CP CM1 et CM2 du 12 mai au 20 juin les mardis et vendredis, la Route des Arts courant juin avec les écoles du DEGEL, la fête de l'école le samedi 28 juin.
- **La Mairie :** prêt et financement pour la rencontre avec Saint-Bonnet-des-Quarts, la publication des articles de l'école dans le bulletin municipal et l'installation d'une horloge dans la cour de récréation ; Intervention de l'Association Jeunesse et Sports entre 11h30 et 12h15 financée par la Mairie ; Intervention des bénévoles de la bibliothèque une fois par mois afin de proposer une sélection de livres pour l'emprunt aux élèves de maternelle et de GS-CP, et lecture offerte ; et le CME proposera la semaine du petit-déjeuner à l'école durant la semaine du 23 juin.
- **Questions parents :** inquiétude concernant la baisse des effectifs l'année prochaine. Pour l'instant il n'y a pas de menace de fermeture de classe.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Conférence des Maires, le 20 février 2025

Madame le Maire indique ne pas avoir participé à la Conférence des Maires du 20 février.

À l'ordre du jour : achat groupé d'énergies à destination des habitants de l'Agglomération (Préinscriptions gratuites et sans engagement jusqu'au 31 mars : Elles peuvent se faire en ligne sur info@roanne-energie.fr); déchèteries horaires et audit.

- Commission Environnement – Milieux naturels/Forêts, le 10 février 2025

Monsieur Guillaume LEFEBVRE explique avoir participé à la réunion de la commission Environnement, qui avait pour ordre du jour :

- Présentation des enjeux de la biodiversité et de la gestion durable des forêts dans le territoire de Roannais Agglomération
- Diagnostic territorial de la biodiversité et des forêts
- Présentation des deux futures stratégies Biodiversité et Forêt de l'Agglomération
- Temps d'échange et questions

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire propose l'acquisition d'une Marianne à installer dans le bureau du Maire. Elle présente le devis de la société FABREGUE d'un montant de 275,78 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

* Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le Foyer Rural a été loué 7 fois aux associations communales dont 4 à titre gratuit, 34 week-end pour des soirées privées. Au total ; le foyer a été loué 42 fois, pour une recette de 5.990,00 €. Le montant total des charges est de 5.749,87 € (Frais de nettoyage, consommation eau et électricité). Le foyer est occupé tous les mardis matins depuis le 4 novembre 2024 jusqu'à fin juin et tous les jeudis matins pour la gym.

Concernant la consommation électrique, elle s'élève à 7855 kWh du 15/02/2024 au 14/12/24. Elle était de 7564 kWh sur la même période en 2019 (année comparable). Cependant, il n'y avait eu que 25 locations dans l'année (contre 42 en 2024-2025). La consommation électrique a donc drastiquement baissé grâce aux travaux de rénovation.

* Prochaines réunion de commissions :

- CME le jeudi 27 février 2025 à 9h00
- Information/Communication le jeudi 27 février 2025 à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu
le LUNDI 24 MARS 2025 à 20H00 en Mairie
le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 20H00 en Mairie